

Siège social : 42 Rue Félix Guyon - 97476 Saint-Denis Cedex
Tél. 0262.90.12.12. – Fax. 0262.21.52.67. – www.stib.fr
SARL au capital de 1 100 000 euros
Représentée par sa gérante en exercice, Madame Marie Hélène ETHEVE
R.C.S. Saint-Denis 950 637 728 - N° Gestion 89 B 455
Cartes professionnelle n°CPI 9741 2018 000 025 927 – CCI de la Réunion
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°18000480
Possédant des liens capitalistiques avec la C.R.C.A.M.R.
Transaction sans manipulation de fonds
Garantie Gestion de 3 820 000 € - Garantie Transaction de 120 000 €
Souscrite auprès de GALIAN – 89, Rue La Boétie, 75008 PARIS
Titulaire d'une assurance en RCP, auprès de MMA IARD

14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le N° de police 120 137 405

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

Médiateur : ANM CONSO – 2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : anmconso.com

CHARGE LOCATAIRE (maj : Mai 2024)

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE - LOCATION EN ZONE NON TENDUE

- Charge locataire
- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8.00 € TTC/m² de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE - LOCATION EN ZONE TENDUE

- Charge locataire
- Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 10.00 € TTC/m² de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

2 mois de loyer TTC à la charge du locataire.

RENOUVELLEMENT DE BAIL

1 mois de loyer TTC à la charge du locataire.

FRAIS AVENANT

Frais fixes de 150,00 €



Siège social : 42 Rue Félix Guyon - 97476 Saint-Denis Cedex Tél. 0262.90.12.12. – Fax. 0262.21.52.67. – www.stib.fr SARL au capital de 1 100 000 euros

Représentée par sa gérante en exercice, Madame Marie Hélène ETHEVE R.C.S. Saint-Denis 950 637 728 - N° Gestion 89 B 455 Cartes professionnelle n°CPI 9741 2018 000 025 927 – CCI de la Réunion Immatriculée à l'ORIAS sous le n°18000480

Possédant des liens capitalistiques avec la C.R.C.A.M.R.

Transaction sans manipulation de fonds

Garantie Gestion de 3 820 000 € - Garantie Transaction de 120 000 € Souscrite auprès de GALIAN – 89, Rue La Boétie, 75008 PARIS Titulaire d'une assurance en RCP, auprès de MMA IARD

14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le N° de police 120 137 405 Médiateur : ANM CONSO – 2 Rue de Colmar 94300 VINCENNES. Site internet : anmconso.com

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

CHARGE PROPRIETAIRE (maj : Mai 2024)

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE - LOCATION EN ZONE NON TENDUE

Charge propriétaire

Entremise et négociation : 25 % du loyer TTC à la charge du bailleur

Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 8.00 € TTC/m² de surface habitable

Etat des lieux d'entrée : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

LOCATION A USAGE D'HABITATION NUE OU MEUBLEE - LOCATION EN ZONE TENDUE

Charge propriétaire

Entremise et négociation : 25 % du loyer TTC à la charge du bailleur

Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail : 10.00 € TTC/m² de surface habitable

Etat des lieux d'entrée : 3.00 € TTC/m² de surface habitable.

<u>VENTE</u> Honoraires TTC charge vendeur

Vente jusqu'à 50.000 € : forfait de 5.000 euros

Vente supérieure à 50.000 € et inférieure ou égale à 150.000 € : 10% du prix de vente.

Vente supérieure à 150.000 € et inférieure ou égale à 250.000 € : 8% du prix de vente.

Vente supérieure à 250.000 € et inférieure ou égale à 450.000 € : 6% du prix de vente.

Vente supérieure à de 450.000 € : 5% du prix de vente.

FRAIS ESTIMATION 250.00 €

(Frais offerts si le mandat de vente est confié à la STIB)

GESTION

Les honoraires de gestion à la charge du bailleur : 6.51 % TTC Frais de déclaration des revenus fonciers (annuel) : 44,50 € TTC par lot

HONORAIRES SUR LA PERCEPTION D'UN PAS DE PORTE* ou D'UN DROIT AU BAIL

Pas de porte jusqu'à 50.000 € : forfait de 5.000 euros

Pas de porte supérieure à 50.000 € et inférieure ou égale à 150.000 € : 10% du prix du Pas de Porte.

Pas de porte supérieure à 150.000 € et inférieure ou égale à 250.000 € : 8% du prix du Pas de Porte.

Pas de porte supérieure à 250.000 € et inférieure ou égale à 450.000 € : 6% du prix du Pas de Porte.

Pas de Porte supérieur à de 450.000 € : 5% du prix de vente

*Pas de Porte considéré comme une indemnité représentant une contrepartie pécuniaire d'éléments de natures diverses, notamment d'avantages commerciaux fournis par le bailleur sans rapport avec le loyer

REMUNERATION TRAVAUX

Rémunération payée par le propriétaire en frais de suivi de travaux, à hauteur de 15% maximum des travaux
 Ou, Rémunération payée par le prestataire à hauteur de 15% maximum